



**Avis n° 2017/05-04**  
**relatif à l'accréditation de l'Université de Marne-la-Vallée,**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Etablissement**

**Université de Marne-la-Vallée**

UFR-École supérieure d'ingénieurs Paris-Est Marne-la-Vallée

Nom de marque / d'usage : UPEM - Université Paris-Est Marne-la-Vallée, ESIPE-MLV

EPCSCP sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur

Académie : Créteil

Site : Marne-la-Vallée (77420 Champs-Sur-Marne)

**Données certifiées**

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

**Suivi des accréditations précédentes**

*Avis n° 2015/01-05 ; 2013/06-01*

**Objet de la demande d'accréditation**

**Dossier F :** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, projet de transformation de la spécialité « informatique et réseaux » accréditée jusqu'en 2018 et d'arrêt de la spécialité « informatique et géomatique », accréditée jusqu'en 2016

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Université de Marne-la-Vallée,
- Vu le rapport établi par William LIS (membre de la CTI et rapporteur principal), Jeanne DUVALLET (membre de la CTI), René-Louis INGLEBERT (expert) et présenté lors de la séance plénière du 16 mai 2017,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

**Présentation générale**

L'Université de Marne-la-Vallée, fondée en 1991, a adopté le nom de marque Université Paris-Est Marne-la-Vallée, puis l'acronyme UPEM, à la naissance du Pôle de Recherche et d'Enseignement supérieur université Paris-Est, dont elle membre fondateur. Elle est passée aux responsabilités et compétences élargies au 1er janvier 2009.

Son siège est implanté à Champs-sur-Marne ; elle compte plusieurs autres implantations en Seine-et-Marne.

Cette université pluridisciplinaire hors santé est structurée en 12 composantes dont une UFR dédiée aux formations d'ingénieur. Cette UFR est dénommée ESIPE-MLV « École supérieure d'ingénieurs Paris-Est Marne-la-Vallée » : ce nom d'usage a été adopté en juin 2011.

Créée en 2002 sous le nom « UFR Ingénieurs 2000 » dans le cadre d'un partenariat avec le CFA Ingénieurs 2000, cette UFR assure aujourd'hui une formation d'ingénieur en trois ans, dans sept spécialités dont six avec le CFA Ingénieurs 2000 en formation initiale sous statut

d'apprenti: « Génie civil », « Informatique et réseaux », « Maintenance et fiabilité des processus industriels », « Mécanique », « Electronique et informatique », « Informatique et géomatique »; et une en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue « Image, multimédia, audiovisuel et communication » (IMAC).

Le recrutement s'effectue à Bac+2 en majorité, les étudiants étant diplômés d'un DUT, BTS ou d'une licence : à la rentrée 2016, 560 élèves ingénieurs, dont 427 apprentis, 117 jeunes filles et 20 élèves étrangers. 133 diplômés ont été délivrés en 2015 sous statut d'apprenti et 45 sous statut d'étudiant.

Dans les années 2011-2012, dans un contexte de projet de fusion des deux Universités UPEC (Paris Est Créteil) et UPEM en un seul établissement, une composante « ingénieurs » ESIFE-Créteil a vu le jour à l'UPEC avec comme objectif de rapprocher les formations d'ingénieurs de l'UPEM pour devenir une seule entité ESIFE. Les deux écoles ont d'ailleurs toutes les deux des formations autour de l'informatique.

Ce projet de fusion n'est plus aujourd'hui à l'ordre du jour, ce qui n'empêche pas les deux composantes de continuer de travailler à la mise en place d'une convention afin de renforcer l'implication de l'UFR ESIFE au sein d'un pôle ingénierie sur la ComUE Paris-Est.

### **Caractéristiques globales**

L'UFR ESIFE est implantée sur le site de Champs-sur-Marne où elle partage des locaux avec d'autres UFR.

Les locaux aujourd'hui disponibles pour les formations d'ingénieurs représentent plus de 3700m<sup>2</sup> auxquels il faut rajouter les 1500m<sup>2</sup> du Centre de Transfert Technologique. L'Université doit lancer prochainement d'importants travaux de rénovation pour tout le bâtiment.

Les laboratoires sont bien équipés et en lien direct avec les enseignements.

Elle s'appuie sur des partenariats avec les universités proches, les laboratoires, les autres écoles d'ingénieurs du Pôle (l'ENSG en particulier), des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs dont certaines sont particulièrement impliquées dans la vie de l'UFR.

Dans le cadre de son développement international, l'Université a signé des accords avec des Universités étrangères (Japon, Corée du Sud, Amérique du Nord, Europe...).

On peut évaluer l'équipe pédagogique à 15,2 enseignants en équivalent temps plein, 15% des enseignements étant réalisés par des enseignants vacataires industriels. Le reste des enseignements est assuré par des enseignants-chercheurs rattachés à d'autres UFR.

L'équipe administrative et technique se compose de 11 personnes à temps complet.

En 2016, le coût de revient annuel s'élève à 9400 € pour un apprenti.

### **Évolution de l'institution**

Cette formation a été audité par la CTI tous les 2 ans depuis sa création ; les dernières habilitations ont été les suivantes :

2009	Habilitation CTI des filières d'ingénieurs Electronique Informatique (EISC) et Informatique et Géomatique (IG) en apprentissage avec le CFA Ingénieurs 2000
2011	Changement de nom de l'UFR Ingénieurs 2000 qui devient l'UFR-ESIFE, Ecole Supérieure d'Ingénieurs Paris-Est de l'UPEM ; 2012 : Intégration de la formation d'ingénieurs IMAC, sous statut étudiant, à l'UFR

2012	Réhabilitation CTI des sept filières de l'ESIFE pour 2 ans
2014	Réhabilitation CTI des sept filières de l'ESIFE : six pour 4 ans et IG pour 2 ans

Lors du dernier audit de la CTI en 2014, les deux principales recommandations formulées étaient les suivantes :

- *Pour la spécialité Informatique et réseaux, clarifier son positionnement pour accroître le recrutement ;*
- *Pour la spécialité Informatique et géomatique, en raison du faible effectif persistant de la spécialité, repenser son positionnement ou étudier son intégration à une autre spécialité.*

La présente demande d'accréditation concerne :

- La transformation de la spécialité « Informatique et réseaux » avec notamment intégration du domaine géomatique et évolution de l'intitulé en « Informatique »
- L'arrêt de la spécialité « Informatique et géomatique »

Ce projet constitue la réponse de l'UFR aux recommandations de la CTI.

Par ailleurs, l'analyse du suivi des recommandations formulées en 2014 a permis de constater que l'UFR a la volonté de prendre en compte les recommandations de la CTI. Certaines recommandations sont entièrement mises en œuvre, d'autres sont à poursuivre : la mise en place de la démarche compétences sur l'aspect évaluation est en cours ainsi que le développement de la politique de mobilité sortante.

Le Conseil d'administration de l'université a pris la décision de transformer l'UFR ESIFE en institut interne de formation d'ingénieurs, au sens de l'article L713-9 du code de l'éducation.

---

### ***Projet de transformation de la Spécialité « Informatique et réseaux »***

Formation initiale sous statut d'apprenti.

Nouvel intitulé proposé : « Informatique »

Mots clés de la formation définis par l'UFR

Traitement d'images et réalité virtuelle, Systèmes d'informations, Développement de logiciels, Informatique mobile et embarquée, Réseaux et Télécommunications, Informatique répartie, Optimisation et recherche opérationnelle, Intelligence artificielle et SMA

La transformation de la spécialité ne change pas radicalement l'ingénierie pédagogique appuyée sur une approche inductive et orientée sur le mode projet ; l'alternance UFR / entreprise demeure la même :

En 1<sup>ère</sup> année : 1 mois – 1 mois / 2 mois – 2 mois / 3 mois – 3mois

En 2<sup>ème</sup> année : 2 fois 3 mois – 3 mois

En 3<sup>ème</sup> année : 6 mois – 6 mois

La première année sera commune à tous les apprentis de la spécialité ainsi que la majeure partie de la 2<sup>ème</sup> année, qui comportera cependant 120 heures d'option. 3 domaines optionnels seront proposés : Réseau, Géomatique et Logiciel. Il en ira de même pour la 3<sup>ème</sup> année.

90 ECTS sont alloués aux compétences, aptitudes et capacités acquises en entreprise. La répartition des 90 ECTS « académiques » se décompose comme suit : 13 ECTS pour l'option ; 23 ECTS pour les SHES, 21 ECTS pour les sciences de l'ingénieur et 33 ECTS pour les sciences et techniques informatiques.

Le recrutement s'opèrera en continuité avec ce qui se faisait jusqu'à présent. Les modalités de choix d'options sont à bien clarifier afin d'aboutir à une bonne cohérence entre l'activité en entreprise, l'option suivie, et le projet professionnel.

Pour les deux cursus Informatique et réseaux et Informatique et géomatique, le taux de féminisation était de 11%.

Les mots clés de la spécialité seront à reformuler.

### **Points forts**

- Création d'une filière unique en Informatique en conformité avec les recommandations précédentes de la CTI, ce qui doit entraîner une meilleure visibilité et un recrutement amélioré en nombre et qualité.
- Soutien unanime des étudiants, personnels enseignants et administratifs et techniques, et de l'université à la réalisation de cette opération de fusion-élargissement.
- Complémentarité avec les filières de l'ENSG.
- Attractivité plus large avec des débouchés sans doute encore améliorés avec l'option « Logiciel ».

### **Points faibles**

- La gestion du choix des options à partir de la deuxième année risque d'être compliquée, les choix des entreprises et des travaux d'apprentissage se faisant à l'entrée de l'école. Nécessité d'une implication plus forte de l'UFR dans la procédure de recrutement menée avec le CFA.
  - La démarche compétence sur cette filière aurait pu être mieux mise en place à cette occasion, d'autant plus que la trame existe dans la définition de la fiche RNCP.
  - Formation très orientée « informatique ».
- 

### **En conclusion,**

La Commission des titres d'ingénieurs note que l'UFR ESIPÉ, avec le soutien de l'Université, a mis en place une politique générale de suivi des recommandations de la CTI, avec un calendrier ; certaines d'entre elles sont déjà réalisées : réécriture des fiches RNCP, nouveau règlement des études, évaluation des enseignements, actions en faveur d'un meilleur recrutement d'étudiantes...d'autres commencent à être mises en place (démarche compétence dans la filière mécanique, politique qualité). L'esprit « école » se développe bien. Il importe de veiller à porter toutes les spécialités dans la même dynamique, notamment en ce qui concerne le travail sur la démarche compétences afin d'amener l'ensemble des spécialités au même niveau d'avancement.

Elle prend favorablement en considération la mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens et transformation d'UFR en Institut prévue en 2017. Il conviendra de renforcer la représentation professionnelle au sein du conseil en cette occasion.

La Commission tient à souligner la nécessité de poursuivre ou d'engager des actions pour prendre en compte les aspects suivants : l'exposition des apprentis à l'international, la clarification de la répartition des rôles entre le CFA et l'UFR en matière de recrutement afin d'accroître l'attractivité.

En conséquence,

**Premièrement**, suite au projet d'évolution de la spécialité, la Commission des titres d'ingénieur confirme son **avis favorable, pour la durée maximale de 2 ans** à compter du 1er septembre 2017, à l'accréditation de l'Université de Marne-la-Vallée à délivrer le titre d'ingénieur diplômé suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Université de Marne-la-Vallée »**  
dans la spécialité « **Informatique** »  
(nouvel intitulé en remplacement de « *Informatique et réseaux* »)  
en formation initiale sous statut d'apprenti

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Se montrer attentif à maintenir la possibilité effective d'un choix d'option en deuxième année compatible avec le contrat d'apprentissage signé à l'entrée.
- Veiller, à travers l'activité en entreprise et/ou à travers les projets transverses, à une ouverture des apprentis sur l'ensemble des matières scientifiques enseignées.
- Mieux formaliser la répartition des rôles entre l'UFR et le CFA, notamment sur la phase de recrutement.

**Deuxièmement**, la Commission prend acte de l'arrêt du recrutement à compter de la rentrée 2017 dans la spécialité « Informatique et géomatique ». Les cursus en cours se poursuivront jusqu'à leur terme.

**Troisièmement**, le label EUR-ACE Master attribué à la spécialité « Informatique et réseaux » sera transféré à la nouvelle spécialité « Informatique ». Il est maintenu aux cursus en cours d'achèvement.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 mai 2017.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juin 2017.



Le président  
Laurent MAHIEU